

## REUNION PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2005

Présidence de M. Jean-Claude MEURENS, Président.

MM. FANIEL et DEFAYS siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et M<sup>me</sup> la Greffière provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 15.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Député permanent, chers Collègues, je déclare la réunion ouverte.

Je passe de suite la parole aux chefs de groupe pour excuser les membres de leur groupe. Monsieur GENET ?

M. GENET.- M. GIELEN, M. CREMER et M. MERCENIER.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M.GEORGES.- Pour le groupe socialiste, Monsieur le Président, il faut excuser aujourd'hui Yolande LAMBRIX, Denise BARCHY ; quant à Victor MASSIN, il nous rejoindra avec quelque retard.

M. LE PRESIDENT.- Madame CHEVALIER ?

M<sup>me</sup> CHEVALIER.- M<sup>mes</sup> Kathy FIRQUET, Françoise MOUREAU et M<sup>me</sup> Pascale DAMSEAUX arriveront avec quelque retard.

M. LE PRESIDENT.- Et bien voilà M<sup>me</sup> MOUREAU qui arrive déjà. Monsieur DRION ?

M. DRION.- M. WARLANT sera excusé.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

M. DRION.- On ne doit pas excuser les Députés permanents par hasard ?

M. GENET.- Ils ont d'autres mandats !

M. HAMAL, Député permanent.- Mauvaise langue !

M. LE PRESIDENT.- Ils vont arriver.

M. HAMAL, Député permanent.- Franchement, vous n'avez rien d'autre à dire !

M. GENET.- Monsieur le Député, avec 37 mandats vous êtes là, les autres ne sont pas là avec moins.

M. HAMAL, Député permanent.- Ce n'est pas 37 mais 59 !

(Tumultes).

M. LE PRESIDENT.- S'il vous plaît ?

M. HAMAL, Député permanent.- C'est eux qui ont commencé !

M. DEFAYS.- Le 17 octobre, j'avais dit 57.

M. GENET.- Ce n'est pas normal que l'Exécutif soit représenté par un seul Député.

M. DRION.- Les voilà !

(Applaudissements).

### **I.- Ordre du jour**

(Voir procès-verbal officiel)

### **II.- Ordre du jour complémentaire**

(Voir procès-verbal officiel)

### **III.- Ordre du jour des questions d'actualité**

(Voir procès-verbal officiel)

### **IV.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour. Après cet intermède, je voudrais que vous écoutiez avec attention M. le Premier Secrétaire.

(M. FANIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 27 octobre 2005).

Merci Monsieur le Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

### **V.- Remise de la plaquette en bronze de la Province de Liège à M<sup>me</sup> Josette MICHAUX, MM. Marcel LHOEST, André JAMAR et Miguel FERNANDES**

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour. Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur et le plaisir de vous annoncer qu'à ce jour, M<sup>me</sup> Josette MICHAUX, ainsi que MM. Marcel LHOEST, André JAMAR et Miguel FERNANDEZ comptent 20 années d'ancienneté en qualité de conseiller provincial. A ce titre, ils sont donc appelés à recevoir la plaquette d'honneur en bronze de la Province de Liège. En effet, ils ont été installés en qualité de conseiller provincial le 13 octobre 1985.

M<sup>me</sup> Josette MICHAUX est née le 14 décembre – on ne va pas dire l'année - à Vivegnis sous le signe du sagittaire. Issue du district de Visé, elle représente le parti socialiste.

Militante de la première heure, M<sup>me</sup> MICHAUX est membre effectif des commissions « Culture », « Famille, Enfance, Logement et Affaires sociales », ainsi que de la commission « Tourisme ». Elle est également membre suppléant de la Commission « Affaires économiques et Intercommunales ».

Institutrice retraitée, M<sup>me</sup> MICHAUX reste cependant particulièrement attentive à la formation des jeunes puisqu'elle accompagne régulièrement les étudiants lors des visites au camp de concentration de Mauthausen.

M<sup>me</sup> MICHAUX est titulaire de la Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold.

M. LHOEST, Marcel de son prénom, est né le 5 mars 1938 sous le signe du poisson. Il est issu du district de Herstal et représente le parti socialiste.

Membre effectif des commissions « Famille, Enfance, Logement et Affaires sociales », « Enseignement et Formation », ainsi que la commission « Tourisme ». Il est également membre suppléant de la commission « Santé publique, Environnement et Qualité de la Vie » et assume la fonction de questeur du groupe PS.

M. LHOEST est également actif au niveau communal. Outre le fait de siéger au Conseil communal de Herstal, où il est chef de groupe, il préside également le CPAS.

Excellent cuisinier – ça, je ne savais pas ! – grand amateur de vin, M. LHOEST est un homme de caractère au grand cœur, doté d'un grand sens de l'humour.

M. LHOEST est titulaire de la Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold.

M. André JAMAR est né le 6 avril 1933 à Moxhe sous le signe du bélier. Il est issu du district de Waremme et représente le MR.

Il est membre effectif des commissions « Agriculture », « Enseignement et Formation ».

Agriculteur retraité, M. JAMAR a été conseiller communal et bourgmestre à Moxhe, ainsi qu'échevin des travaux à Hannut.

Authentique hesbignon, connu pour son franc-parler, il est avant tout un bon vivant et surtout un homme de cœur.

M. JAMAR est titulaire de la Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold.

M. Miguel FERNANDEZ est né le 23 août 1963 à Chênée sous le signe du lion. Il est issu du district de Liège et représente le PS.

M. FERNANDEZ est membre effectif de la commission « Culture » et membre suppléant de la commission « Enseignement et Formation ».

Il est connu pour son caractère jovial et particulièrement taquin, ce qui ne l'empêche toutefois pas d'assurer avec beaucoup de minutie ses fonctions de président de la commission « Finances et Services provinciaux ».

J'invite maintenant M<sup>me</sup> Josette MICHAUX, M. Marcel LHOEST, M. André JAMAR et M. Miguel FERNANDEZ à me rejoindre afin de leur remettre la plaquette d'honneur en bronze de la Province de Liège, pour leurs 20 ans de mandat de conseiller provincial.

(Sous les applaudissements de l'assemblée, M. le Président remet la plaquette d'honneur en bronze de la Province de Liège à M<sup>me</sup> MICHAUX, MM. LHOEST, JAMAR et FERNANDEZ).

M. GILLES.- Député permanent.- Si je comprends bien, ça fait 4 verres !

M. DRION.- Monsieur le Président ?

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION, ne me dites pas que vous la méritiez aussi ! On ne s'est pas trompé !

M. DRION.- J'interviens sur le point à l'ordre du jour.

M. LE PRESIDENT.- Bien sûr.

M. DRION (à la tribune).- Au nom de mon groupe, je souhaite évidemment bon vent aux quatre jubilaires et je pense que la Députation permanente veillera à réparer son omission en décembre pour notre ami Joseph GEORGE.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs du groupe CDH-CSP).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur DRION. M. GEORGE avait déjà été prévenu.

M. DEFAYS.- De l'oubli !

M. LE PRESIDENT.- Bien sûr.

## **VI.- Question d'actualité**

### **Document 05-06/A1 : Question d'actualité relative au prix de l'énergie et de l'environnement 2006**

M. LE PRESIDENT.- Un point figure à l'ordre du jour des questions d'actualité. Je donne la parole à M. SPODEN. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. SPODEN (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, la société ECO2 vient de lancer le Prix de l'énergie et de l'environnement 2006 au cours d'une cérémonie soutenue par l'explorateur Alain HUBERT.

C'est la première fois en Belgique, que des prix récompensent des acteurs actifs et innovateurs dans le domaine de l'énergie et de l'environnement. Le concours est ouvert aux entreprises, aux citoyens mais aussi aux institutions telles que, par exemple, les écoles et les administrations. Les prix seront remis fin avril 2006, devant plus de 400 personnalités du monde économique et politique belge.

Le groupe CDH-CSP propose que la Province soit encore plus attentive aux questions relatives à l'environnement et aux économies d'énergie et qu'elle participe, dès lors à ce Prix de l'énergie et de l'environnement 2006.

La Députation permanente compte-t-elle introduire un dossier soit comme institution, soit via un ou plusieurs de ses établissements ?

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs du groupe CDH-CSP).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Je donne la parole à M. le Député permanent PIRE, pour la réponse de la Députation permanente. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. PIRE, Député permanent (à la tribune).- Merci. Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, mes chers Collègues, je voudrais remercier notre collègue pour son intervention par laquelle il attire notre attention sur l'organisation par la Société ECO 2DE, du Prix de l'énergie et de l'environnement 2006, qui sera remis en avril prochain au cours d'une cérémonie qui sera rehaussée par la présence de l'explorateur Alain HUBERT et propose que la Province participe à ce concours.

Je voudrais bien sûr saluer cette initiative qui aura sans nul doute des conséquences positives en ce qui concerne l'évolution technologique dans ces matières.

En ce qui concerne la Province de Liège, depuis un an et je l'ai encore confirmé le mois dernier à cette tribune, une cellule Energie-Patrimoine a été créée et travaille au quotidien aux différentes problématiques énergétique et environnementale. Elle a identifié dans le patrimoine provincial, lors de l'établissement du cadastre énergétique, les bâtiments consommateurs, sur consommateurs d'énergie et cette cellule poursuit, par la réalisation d'audits, l'identification d'interventions prioritaires. Ces actions porteront sur les enveloppes des bâtiments, leurs systèmes de chauffage, de climatisation, l'éclairage et la bureautique.

Point n'est besoin de relever que la Province de Liège est attentive – et notre collègue d'ailleurs vient de le dire en souhaitant qu'elle le soit encore plus – à privilégier, dans les études qu'elle réalise notamment pour la rénovation et la construction de ses bâtiments, les aspects que je viens d'évoquer, notamment par le biais de technologies telles que l'utilisation de l'énergie solaire, la valorisation du bois ou la production combinée de chaleur et d'électricité par cogénération.

C'est ainsi que le chauffage du nouveau bâtiment scolaire de La Reid sera assuré par une chaudière à bois.

Par ailleurs, un dossier qui est en cours d'études maintenant, le bâtiment Frankignoul à Grâce-Hollogne qui devra abriter demain notre service des cars de dépistage et les services de l'inspection médicale, a été conçu de manière telle que son niveau d'isolation globale passera du niveau K125 à K 53 ; ce qui, sans rentrer dans des considérations techniques, aura pour résultat concret de diminuer la consommation de chauffage de ce bâtiment de 58%. Je parle donc bien d'une diminution de 58%.

D'autre part, dans un cadre plus large, la Province encourage l'utilisation de l'énergie solaire par des primes qu'elle octroie – et elle en octroie beaucoup – aux citoyens qui installent un système de chauffe-eau solaire et nous ne manquons pas de tenter de montrer l'exemple en installant de tels systèmes dans nos propres bâtiments, comme par exemple la piscine de Wégimont.

La Province est donc largement « utilisatrice », « consommatrice » de ces techniques nouvelles, mais elle ne possède pas, au sein des ses services, des agents effectuant des activités de recherche. D'ailleurs, jusqu'à présent en tout cas, provincialiste convaincu que je suis, on n'a pas encore imaginé que nous engagions des chercheurs ou qu'une des missions de la Province soit de faire de la recherche technique ; d'autres le font, notre Université notamment, je parle de l'Université de Liège mais si certains vont à l'Université de Mons. Ce n'est pas encore dans nos missions.

La Province en tout cas, et cela je tiens à le dire, à le redire et à le confirmer, améliore sans cesse son patrimoine et arrive à résoudre de manière efficace, il faut bien le dire soi-même, de manière efficace les différents problèmes qui ont été décelés.

Alors, en ce qui concerne le Prix de l'énergie et de l'environnement et j'avoue que nous en avons eu connaissance grâce à notre collègue, ce Prix concerne évidemment tout autre chose puisqu'il s'agit en fait de stimuler les initiatives positives et reproductibles en développant le caractère novateur, voire exceptionnel, des actions ou des réalisations présentées.

Je pense donc que, à l'heure actuelle, au vu de la portée et du contenu des études et surtout au vu du délai parce que les dossiers doivent être rentrés pour le 31 décembre 2005, compte tenu de tout cela : la portée, le contenu, les délais et de l'état de la réflexion et de l'état d'avancement des études sur les nouveaux projets de construction, la participation provinciale à ce concours est tout à fait, je ne vais pas dire prématurée, mais impossible pour ce 31 décembre.

Mais, je vous dirai simplement que l'approche globale de ces problématiques appliquées au quotidien par l'ensemble de nos services constitue, je pense, la plus grande innovation.

J'ai dit. Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député.

## **VII.- Communication de M. le Président**

M. LE PRESIDENT.- Vous avez trouvé sur vos bancs la plaquette des rentrées académiques 2005-2006 des trois Hautes Ecoles de la Province de Liège.

## **VIII.- Discussion et vote des conclusions des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial**

### **Document 05-06/48 : Intercommunales à participation provinciale – Plans stratégiques 2006, première partie**

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour : document 05-06/48. Ce dossier a été soumis à la première commission. J'invite le rapporteur, M<sup>me</sup> FRENAY, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M<sup>me</sup> FRENAY, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs, chers Collègues, votre première commission s'est réunie ce mercredi 23 novembre et ce jeudi 24, afin d'analyser les plans stratégiques des intercommunales suivantes : Aqualis, l'AIDE, la CILE, l'All, Intradel, le CHPLT, l'ALE, la SLF et l'ALG, suivra la SPI+ pour ce midi.

Sur proposition du Président de la commission, les plans stratégiques ont été réunis en un seul point.

La discussion a porté tout d'abord sur Aqualis avec une intervention de M. le Député rapporteur sur le point 1 du plan stratégique de cette intercommunale et sa liaison avec celle de Spa Francorchamps. Il faudra à terme faire le point sur la synergie entre les deux intercommunales et comme précisé dans le plan stratégique, la prudence est de mise.

Un commissaire pose une question concernant l'ALE mais non sur son plan stratégique. Dans le cadre de la libéralisation du marché de l'électricité, il serait question, avec des guillemets, d'une remise en cause des compteurs spécifiques notamment ceux dits à effacement d'heures, c'est-à-dire le compteur charge de l'électricité quand ce ne sont pas les heures de pointes et donc c'est la moins cher. C'est donc plus qu'un compteur de nuit ; il est très avantageux notamment pour les personnes ayant choisi l'électricité pour le chauffage de leur habitation.

La question ne concernant pas le plan stratégique, M. le Député rapporteur passe la parole à un membre de l'Exécutif de l'ALE afin que la première commission ait une réponse à cette question. Celui-ci répond qu'il n'est pas au courant de cette disposition et nous promet une réponse pour cet après-midi. Il ne voit pas en quoi les procédures en cours seraient remises en cause par la libéralisation ; pour ce qui est des compteurs à budgets, c'est une mission de service public qui est assurée par l'ALE qui a déjà choisi un fournisseur par défaut qui est la SPE pour les usagers qui ne feraient pas la demande d'un fournisseur spécifique. Donc, pour le type de population concernée par ces dispositions, tout a été mis en œuvre pour ne pas les pénaliser dans le cadre de libéralisation.

Pour ce qui est des autres plans stratégiques, aucune question n'ayant été posée, il est procédé au vote ; par 11 voix pour et 3 abstentions, votre commission vous propose d'adopter le document 05-06/48.

Nous avons, ce jour, à 14 h 50, réuni la commission pour examiner la SPI+. Avec pour voix pour et une abstention, votre commission vous propose d'adopter le même document.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale sur l'ensemble des dossiers. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission sur les 11 résolutions.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les 11 résolutions.

#### **Document 05-06/49 : ASBL « La Wallonie lance le Giro 2006 » - Modifications statutaires**

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour : document 05-06/49. Ce dossier a été soumis à la quatrième commission. J'invite, le rapporteur, M<sup>me</sup> FRESON, à nous en faire connaître les conclusions. Je

vous signale qu'un exemplaire des statuts coordonnés a été déposé sur vos bancs. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M<sup>me</sup> FRESON, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, votre quatrième commission s'est réunie ce mardi 22 novembre dernier pour analyser le document 05-06/49.

Le Député permanent a expliqué que des modifications statutaires devaient être apportées au texte existant en vue de l'organisation du Giro 2006.

Les raisons de ces modifications sont simples : le parcours du Giro passant sur certains territoires n'étant pas représentés au sein de l'ASBL « La Wallonie lance le Giro 2006 », il faut donc prévoir l'intégration de deux nouveaux membres.

Le Député a rappelé qu'à la création de l'ASBL, il y avait 11 membres fondateurs. Ensuite, le Député a insisté sur le fait que toute la Wallonie serait concernée par le Giro puisque les cinq Provinces seront traversées par cet événement sportif.

Un Conseiller fait remarquer que les modifications statutaires étant distribuées en séance, il se réservait le droit de poser ses éventuelles questions lors du Conseil. Il regrette d'ailleurs de ne pas avoir pu prendre connaissance du texte avant la commission.

Un autre Conseiller fait remarquer que suite à l'intégration des deux nouveaux membres, l'intervention de la Province de Liège serait moindre puisqu'un montant de 425.000 € était initialement prévu et qu'à présent, 382.000 € seront apportés par la Province de Liège.

Le Député a également fait rapport sur le déroulement de la présentation officielle qui s'est tenue en Italie, il y a quelque temps déjà.

Une insistance toute particulière a été mise sur l'aspect communication et promotion de cette grande manifestation sportive qu'est le Giro.

Votre quatrième commission s'est ensuite prononcée sur le texte qui lui était soumis, à savoir la proposition de modification des statuts, par 11 voix positives, 1 abstention et aucune voix négative.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? M. THEUNYNCK. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. THEUNYNCK (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, voter un texte que l'on n'a pas reçu et que l'on n'a donc pu lire, même si c'est dans l'air du temps, n'est pas notre méthode de travail.

Je sais, cela peut énerver certains mais nous sommes de cette vieille école qui prône « dans le doute, abstiens-toi ».

Nous n'avons pas pour vocation d'être les notaires du pouvoir provincial et de voter tout texte qu'il juge utile ou pertinent.

La loi provinciale stipule que la convocation, l'ordre du jour ainsi que les propositions de décisions doivent être envoyés au domicile des conseillers sept jours francs avant la séance du Conseil. Je profite de cette tribune pour rappeler ce délai contraignant qui nous semble être respecté avec un certain laxisme ; nombres de documents nous parvenant avec un certain retard.

Quoi qu'il en soit, après la lecture de la proposition de modification des statuts de l'ASBL « La Wallonie lance le Giro 2006 » et n'y ayant découvert aucun texte anglais ou italien, ni matière à controverse, notre groupe votera donc positivement ce dossier.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs du groupe ECOLO).

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 05-06/50 : Proposition de création de sections et d'unités de formation de régime 1 à l'Institut d'Enseignement de promotion sociale de Seraing supérieur**

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour : document 05-06/50. Ce dossier a été soumis à la sixième commission. J'invite le rapporteur, M. SMETS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. SMETS, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, votre sixième commission s'est réunie mardi 22 novembre afin d'examiner la proposition de création de sections et d'unités de formation de régime 1 à l'Institut d'Enseignement supérieur de promotion sociale de Seraing.

Il s'agit en fait d'une double proposition ; d'abord, la création d'unités de formation de bio-informatique et informatique bio-moléculaire. Deuxièmement, de la création, en section graduat, d'une option conseiller en éco-technologie comportant quatre unités de formation : éco-technologie gestion de l'énergie, éco-technologie audit bilan thermique, éco-technologie bureau d'études et éco-technologie gestion de chantier.

Il n'y a pas eu de débat, ni de question. C'est par 6 voix pour et 5 abstentions que votre sixième commission a approuvé le projet de délibération annexé au dossier.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 05-06/37 : Domaine provincial de Wégimont – Tarifs applicables pour l'année 2006**

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour : document 05-06/37. Ce dossier a été soumis à la septième commission. J'invite le rapporteur, M<sup>me</sup> STASSEN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M<sup>me</sup> STASSEN, rapporteur (à la tribune).- Merci. Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés, Mesdames et Messieurs les Conseillers, notre septième commission s'est réunie ce mercredi 23 novembre 2005, à 17 heures. Elle a examiné le document 05-06/37 qui a pour objet les tarifs applicables pour l'année 2006 au Domaine provincial de Wégimont.

Ce document n'a fait l'objet d'aucune question, ni remarque. Aussi, la septième commission propose d'adopter le projet de résolution par 12 voix pour et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 05-06/38 : Mise en non-valeurs de créances dues à la Médiathèque du Service des Affaires culturelles de la Province de Liège**

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour : document 05-06/38. Ce dossier a été soumis à la septième commission. J'invite le rapporteur, M<sup>me</sup> REMACLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M<sup>me</sup> REMACLE, rapporteur (à la tribune).- Merci. Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, votre septième commission, réunie ce mercredi 24 novembre, a examiné le document référencé 05-06/38 ayant pour objet la mise en non-valeurs de créances dues à la Médiathèque du Service des Affaires culturelles de la Province de Liège.

Un commissaire demande pour quelles raisons le montant pour l'année 2004 est nettement plus élevé que pour les autres années. La réponse est simple : pour les années antérieures à 2004, certaines créances ont déjà été portées en irrécouvrable. Ce n'est donc pas un accroissement par rapport à 2004. Dans l'ensemble, les montants sont relativement les mêmes.

Ce document n'a fait l'objet d'aucune autre question, ni remarque. C'est donc par 12 pour et 2 abstentions que votre septième commission vous propose, Mesdames, Messieurs, d'adopter le projet de résolution annexé à la pièce 05-06/38.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Pas de demande. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

#### **Document 05-06/39 : Désignation d'un receveur spécial des recettes au Complexe provincial des Hauts-Sarts**

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 8 de l'ordre du jour : document 05-06/39. Ce dossier a été soumis à la septième commission. J'invite le rapporteur, M. DRION, à nous en faire connaître les conclusions.

M. DRION, rapporteur (à la tribune).- Je vous remercie. Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, votre septième commission s'est donc réunie ce 24 novembre pour examiner le dossier qui vous est soumis.

Pas de débat, pas de question. Par 10 voix pour, 4 abstentions, votre septième commission vous propose d'adopter le projet de résolution annexé au rapport de la Députation permanente.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 05-06/40 : Exécution du budget extraordinaire 2005 – Souscription d'emprunts pour le financement des investissements provinciaux – Marché de service : Mode de passation et conditions**

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 9 de l'ordre du jour : document 05-06/40. Ce dossier a été soumis à la septième commission. J'invite le rapporteur, M. MASSIN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. MASSIN, rapporteur (à la tribune).- Merci. Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, votre septième commission s'est réunie ce 23 novembre afin d'examiner la souscription d'emprunts pour le financement des investissements provinciaux dans le cadre du budget extraordinaire 2005.

Ce dossier n'a suscité ni commentaire, ni réaction au sein de la septième commission. C'est donc par 10 voix pour et 4 abstentions qu'elle vous propose d'adopter le projet de résolution qui vous est présenté.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 05-06/44 : Octroi pour l'année 2005 d'une allocation de fin d'année à certaines catégories du personnel provincial**

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 10 de l'ordre du jour : document 05-06/44. Ce dossier a été soumis à la septième commission. J'invite le rapporteur, M. GENET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur GENET.

M. GENET, rapporteur (à la tribune).- Merci. Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, mes chers Collègues, ce point n'a pas suscité de débat, ni de question. C'est donc 12 voix pour qui se sont exprimées et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 05/06/45 : Plan communal pour l'emploi – Renouvellement pour un an, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006**

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 11 de l'ordre du jour : document 05-06/45. Ce dossier a été soumis à la septième commission. J'invite le rapporteur, M<sup>me</sup> DAMSEAUX, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M<sup>me</sup> DAMSEAUX, rapporteur (à la tribune).- Merci. Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, le dossier précité a donc été soumis à votre septième commission.

Aucune remarque n'ayant été formulée, votre septième commission vous propose de l'adopter par 12 voix pour et 2 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel) ;

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 05-06/46 : Services provinciaux : Modifications à apporter au statut de pension du personnel provincial ; au cadre du personnel de certains établissements provinciaux ; aux statuts administratifs et pécuniaires du personnel provincial non enseignant ; au règlement général organique des services provinciaux ; au statut de pension du personnel provincial**

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 12 de l'ordre du jour : document 05-06/46. Ce dossier a été soumis à la septième commission. J'invite le rapporteur, M. COLLETTE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. COLLETTE, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Madame le Greffier provincial, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, votre septième commission s'est réunie ce mercredi 23 novembre, à 17 heures, sous la présidence de M. le Conseiller FERNANDEZ et en présence de M. le Député permanent GERARD. Elle a examiné le point 05-06/46 relatif aux modifications à apporter au cadre du personnel de certains établissements et services provinciaux, aux statuts administratifs et pécuniaires du personnel provincial non enseignant, au règlement général organique des services provinciaux et au statut de pension du personnel provincial.

M. le Président nous présente le point en nous rappelant qu'il s'agit de modifications proposées compte tenu des nécessités de bon fonctionnement des services et conformément aux argumentations développées dans la note en regard de chaque cas.

A la demande d'un Commissaire, l'administration nous précise que les organisations syndicales ont marqué leur accord unanime sur ce point comme en témoigne le protocole d'accord signé avec les organisations syndicales, le 21 novembre dernier. A sa lecture, les Commissaires constatent que la CGSP exprime son désaccord sur les propositions de modifications au cadre du personnel relatives aux fonctions de niveau A.

Comme ce point ne fait l'objet d'aucune autre observation, le Président clôt la discussion et propose que l'on passe au vote.

C'est ainsi que votre septième commission vous propose, Monsieur le Président, Madame le Greffier provincial, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, par 10 voix pour et 4 abstentions, d'approuver le projet de résolution relatif aux modifications à apporter au cadre du personnel de certains établissements et services provinciaux, aux statuts administratifs et pécuniaires du personnel provincial non enseignant, au règlement général organique des services provinciaux et au statut de pension du personnel provincial.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 05-06/47 : Services provinciaux : Marché de fournitures – Mode de passation et conditions de marché pour l'acquisition d'une assembleuse tout papier pour les besoins du Centre d'impression de la Direction générale – Département Enseignement**

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 13 de l'ordre du jour : document 05-06/47. Ce dossier a été soumis à la septième commission. J'invite le rapporteur, M<sup>me</sup> DAHNER, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M<sup>me</sup> DAHNER, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Greffière, Messieurs les Députés, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, notre septième commission s'est réunie ce mercredi 23 novembre 2005 afin d'examiner le document 05-06/47 : services provinciaux – marché de fournitures – mode de passation et conditions de marché pour l'acquisition d'une assembleuse tout papier pour les besoins du Centre d'impression de la Direction générale – département Enseignement.

Dès le début de la réunion, un amendement déposé par le groupe ECOLO se trouve sur nos tables. Avant que la discussion ne s'installe, le commissaire signale qu'il ne remet pas en cause le principe d'achat mais qu'il demande l'ajout d'un article 3 à la proposition de délibération, article 3 ainsi libellé : « Les offres devront définir le produit en fonction des critères décrits par le Guide méthodologique d'achat d'informatique, de télécopie et de photocopie à l'usage des administrations fédérales ».

C'est donc sur cette proposition que les discussions se dirigent.

M. le Député demande au Conseiller qu'il lui cite soit l'arrêté, soit la loi et la date de parution sur lesquels l'amendement se base.

Le Conseiller lui répond qu'il ne s'agit pas de loi, ni d'arrêté mais que la lecture qu'il a faite du Guide méthodologique d'achat de matériel informatique le convainc de l'opportunité de cet amendement.

C'est sur cette base que diverses interventions interviennent. Entre autres, une personne de l'administration fait remarquer qu'une assembleuse n'est pas du matériel informatique, ni de copie mais bien du matériel d'imprimerie ; donc les critères ne sont pas adaptés (emploi de matières dangereuses, rayonnements électromagnétiques) et que dans le guide une assembleuse n'est pas reprise.

Un Commissaire signale que l'énergie utilisée n'est certainement pas différente d'une assembleuse à l'autre ; que l'assembleuse est un outil mécanique et purement mécanique ; et que s'il devait ajouter un point dans les critères du marché, ce point concernerait l'ergonomie (matériel adapté à l'utilisateur).

Le Député demande alors que nous passions au vote, vote qui sera double.

Qui est pour l'amendement ? 2 pour, 10 contre et 2 abstentions.

Qui est pour l'adoption du projet de résolution ? 10 pour, 2 contre et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. Vous avez trouvé cet amendement sur vos bancs et j'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? M. GENET. Vous pouvez prendre la parole, Monsieur GENET.

M. GENET (à la tribune).- Merci. Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, à l'issue de cette commission, Monsieur le Député rapporteur GERARD, j'étais en colère. J'ai même demandé à mon vélo de faire demi-tour pour venir vous le dire mais vous n'étiez pas là alors je vais vous le dire ici.

M. GERARD, Député permanent.- Je suis resté ici.

M. GENET.- On m'a dit que vous étiez parti.

M. DRION.- Je n'ai pas l'amendement.

M. GENET.- Il est sur votre bureau.

M. DRION.- Il a été rejeté hier.

M. GENET.- Donc, Monsieur le Député, j'ai passé la nuit en me disant : pourquoi est-ce que je suis en colère ? Est-ce que je suis colère parce que mon amendement est rejeté ? Non. Parce qu'en fait, vous avez dit que sur le fond, il n'y avait rien à dire ; je suis persuadé d'ailleurs que lors d'un prochain marché public, les choses rentreront dans l'ordre et ce guide méthodologique qui vise des critères environnementaux et éthiques sera pris en compte.

J'ai appris d'ailleurs, et je peux peut-être vous l'apprendre, par les fonctionnaires présents que M<sup>me</sup> le Greffier avait donné instruction à son administration de respecter ce guide.

M. GERARD, Député permanent.- Sur décision de la Députation permanente.

M. GENET.- Vous répondrez après, écoutez-moi jusqu'au bout. Mon amendement ne changeait rien à la pratique ; il visait simplement à compléter le cahier des charges par ces dispositions sur les consommations d'énergie, sur le bruit généré par cette machine, sur la durabilité, sur une série de critères techniques et environnementaux.

Donc, je n'étais pas en colère parce que cet amendement n'était pas accepté. Comme pour les capteurs solaires, le prochain coup, c'est vous qui le proposez, vous mettez la plume à votre chapeau et vous direz : c'est nous qui les avons inventés. Nous serons bien contents puisque de toute façon sur le fond, nous sommes d'accord.

Pourquoi est-ce que j'étais donc en colère ?

M. PIRE, Député permanent.- Parce que nous avons inventés les capteurs solaires !

M. GENET.- Est-ce que j'étais en colère parce que j'avais travaillé pendant un certain temps avec mon groupe à discuter de ce point ; que j'avais pris du temps, un certain temps, pour rédiger cet

amendement et que de manière complètement méprisante, vous avez dit : je n'en discute pas. C'est la seule chose que vous avez dite : je n'aperçois pas la base légale. Je vous la donne.

M. GERARD, Député permanent.- Je l'ai.

M. GENET.- C'est la circulaire du 27 janvier 2005 et je vous la lis : « L'autorité fédérale doit remplir une fonction d'exemple. C'est pourquoi tous les pouvoirs adjudicataires des services fédéraux doivent appliquer les prescriptions écologiques et éthiques qui se trouvent dans ce guide ».

M. STIENNON.- C'est fédéral !

M. GENET.- C'est évidemment fédéral et nous demandons que ce soit appliqué au niveau provincial.

Donc, je n'étais pas en colère parce que vous aviez balayé d'un coup de manche le travail que nous avons réalisé qui sur le fond, m'apparaissait tout à fait probant.

Alors dans ma méditation, je me suis dit : pourquoi est-ce que je suis en colère ? Et bien Monsieur le Député, je crois que j'ai trouvé la solution ; c'est parce que quand vous occupez cette fonction et que vous vous pensez détenteur de la vérité, sans écouter la vérité des autres, c'est le début de la divinité. Quand on se croit détenteur de cette vérité divine, on est plus humain et c'est cela que m'a mis en colère.

Je vous remercie.

M. PIRE, Député permanent.- Amen.

(Applaudissements sur les bancs du groupe ECOLO).

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il d'autres demandes d'intervention avant la réponse de M. le Député ? Personne. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. GILLES, Député permanent.- Dieu monte à la tribune.

M. GERARD, Député permanent.- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, mes chers Collègues, Mesdames, Messieurs, il m'est impossible de répondre évidemment sur les interrogations de l'introversion de M. GENET.

M. GENET.- Laissez-les moi.

M. GERARD, Député permanent.- Je vous les laisse bien volontiers. Arrangez-vous avec vos arguments.

Je me réjouis quand même que vous ne contestiez pas la décision de remplacer cette machine.

M. GENET.- Du tout, c'est mon préambule.

M. GERARD, Député permanent.- Maintenant en ce qui concerne votre amendement, enfin le document que vous avez posé en séance à la commission, il s'inspire du Guide méthodologique d'achat du Fédéral qui ne parle pas du matériel informatique, de télécopie et de photocopie. L'assemblée en question, on a eu beau vous le dire hier, ne rentre pas dans ces catégories d'appareil. Il s'agit de matériel d'imprimerie et d'un matériel purement mécanique.

M. GENET.- Et qui ne consomme pas d'énergie !

M. GERARD, Député permanent.- Je ne dis pas que votre proposition n'est pas sympathique. La Députation permanente en a convenu la première. En effet, en sa séance du 8 juillet dernier, donc avant votre proposition, elle a décidé que les recommandations figurant dans cette circulaire soient, dans la mesure du possible désormais, appliquées, par exemple par l'adjonction de variantes. Ce qui ne fut pas possible dans ce cas-ci.

M. GENET.- Je me demande bien pourquoi.

M. GERARD, Député permanent.- La plupart des critères que vous préconisez seront néanmoins implicitement rencontrés lors de l'acquisition de nouveaux matériels puisque le nouvel équipement consommera inmanquablement moins d'énergie que le précédent qui avait été acquis en 1973, il sera moins bruyant, sa durée de vie est estimée à une durée au moins équivalente au précédent – donc plus de 30 ans -, il n'utilisera aucun consommable et a fortiori aucune substance dangereuse...

M. GENET.- Et pas d'énergie.

M. GERARD, Député permanent.- ... ce qui signifie, aucune reprise, ni aucun recyclage. Il ne produit aucun rayonnement électromagnétique.

Néanmoins, le Guide des achats durables précise bien qu'en aucun cas, la description de l'objet du marché n'a pour effet de restreindre l'accès au marché à des entreprises nationales ou particulières. Les critères environnementaux et sociaux recommandés dans les fiches « produits » sont publics, transparents et non-discriminatoires.

M. GENET.- On se reverra pour le prochain marché.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député. N'ayant plus de demande d'intervention, je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission. D'abord sur l'amendement.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO.

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas l'amendement

Nous passons au vote des conclusions de la commission sur le projet de résolution.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO.

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 05-06/54 : Services provinciaux – Marché de fournitures – Acquisition de matériel pour les Services régionaux d'incendie – Rapport complémentaire – Prise d'acte de la décision de la Députation permanente du 20 octobre 2005-11-27**

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 14 de l'ordre du jour : document 05-06/54. Ce dossier a été soumis à la septième commission. J'invite le rapporteur, M<sup>me</sup> DAHNER, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M<sup>me</sup> DAHNER, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, votre septième commission s'est réunie ce mercredi 23 novembre 2005 afin d'examiner le document 05-06/54 : services provinciaux – marché de fournitures – acquisition de matériel pour les Services régionaux d'incendie – rapport complémentaire – demande modificative du SRI de Huy.

Aucune question, ni remarque n'ayant été formulée, votre septième commission vous propose par 12 voix pour et 2 abstentions d'adopter le projet de résolution.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 05-06/51 : Mise en non-valeurs de créances fiscales**

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 15 de l'ordre du jour : document 05-06/51. Ce dossier a été soumis à la septième commission. J'invite le rapporteur, M<sup>me</sup> STASSEN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M<sup>me</sup> STASSEN, rapporteur (à la tribune).- Merci. Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés, chers Collègues, notre septième a donc aussi examiné le document 05-06/71 concernant la mise en non-valeurs de créances fiscales.

Comme les commissaires n'ont fait ni question, ni remarque, ni commentaire, il vous est proposé d'adopter le projet de résolution par 10 voix pour et 4 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 05-06/41 : Services provinciaux : Marché de travaux – Mode de passation et conditions de marché pour l'aménagement d'un musée archéologique dans les caves du Château de Jehay**

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 16 de l'ordre du jour : document 05-06/41. Ce dossier a été soumis à la huitième commission. J'invite le rapporteur, M<sup>me</sup> PERIN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M<sup>me</sup> PERIN, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés, chers Collègues, notre huitième commission « Travaux, Voiries, Cours d'eau » s'est réunie mardi 22 novembre 2005 : document 05-06/41 – services provinciaux : marché de travaux – mode de passation et conditions de marché pour l'aménagement d'un musée archéologique dans les caves du Château de Jehay et de faire du Château un haut lieu patrimonial d'animation et de rencontre.

Le Service provincial des Bâtiments a donc procédé à l'étude du projet pour un montant estimatif de 682.029,50 € TVA comprise.

Une question est posée par un commissaire : d'où viennent les collections exposées ? M<sup>me</sup> la Directrice générale explique de M. le Comte Guy VAN DEN STEEN, archéologue, lors de ses fouilles dans le monde a ramené des pièces qui seront exposées.

Un autre conseiller trouve les travaux étant assez chers. M<sup>me</sup> la Directrice générale et le responsable du service lui réplique que l'aménagement d'une trémie verticale sur quatre niveaux pour un ascenseur, plus les préparatifs pour l'éclairage et la transformation du chauffage mazout au passage gaz sont conséquents.

Pas d'autres questions n'ont été posées.

Mesdames, Messieurs, je vous prie de bien vouloir adopter le projet de résolution pour réaliser les travaux d'aménagements d'un musée archéologique dans les caves du Château de Jehay et d'approuver le cahier des charges et les plans fixant les conditions du marché.

Notre huitième commission vous propose 7 voix pour et 4 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 05-06/42 : Services provinciaux : Marché de travaux – Mode de passation et conditions de marché pour la restauration du grand pont à cinq arches reliant la cour d'honneur du Château au parc du domaine de Jehay**

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 17 de l'ordre du jour : document 05-06/42. Ce dossier a été soumis à la huitième commission. J'invite le rapporteur, M<sup>me</sup> BECKER, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M<sup>me</sup> BECKER, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, le document 05-06/42 a été examiné le mardi 22 novembre à l'occasion d'une réunion de votre huitième commission.

Suite à des problèmes d'insécurité, des travaux afin de rétablir la stabilité du pont sont plus que nécessaires.

Un commissaire souligne que le montant des travaux s'élève à 430.000 euros alors que 410.000 euros ont été prévu au budget. Il lui est répondu que le solde sera imputé sur le dossier de réfection de la toiture des galeries qui n'est pas prêt d'aboutir. D'autre part, l'enveloppe budgétaire totale pour le Château de Jehay est suffisante pour faire face à ce surcoût.

Aucun autre point n'étant soulevé, votre huitième commission vous propose d'adopter ce projet de résolution par 8 voix pour et 3 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 05-06/43 : Services provinciaux : prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 67.000 € hors taxe**

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 18 de l'ordre du jour : document 05-06/43. Ce dossier a été soumis à la huitième commission. J'invite le rapporteur, M. LEONARD, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. LEONARD, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés permanents au complet, chers Collègues, votre huitième commission s'est réunie ce mardi 22 novembre, en la fête de Sainte-Cécile, pour prendre connaissance, comme chaque trimestre, des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés par votre Députation permanente, au montant inférieur à 67.000 € hors taxe, pendant la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2005.

Aucune fausse note, aucune remarque, aucune question. Il s'agit du document 05-06/43 faisant l'objet du point 18 de notre ordre du jour.

Aucun vote non plus puisqu'il s'agissait d'une prise de connaissance.

Voilà, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller.

Le Conseil a pris connaissance du document 05-06/43.

**Document 05-06/52 : Services provinciaux : Marché de services – Mode de passation et conditions de marché pour la Haute Ecole de la Province de Liège Rennequin Sualem de La Reid – Extension de locaux – Lot 2 : Structure d'un bloc scolaire – 1<sup>ère</sup> phase (aile centrale)**

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 19 de l'ordre du jour : document 05-06/52. Ce dossier a été soumis à la huitième commission. J'invite le rapporteur, M. LEONARD, à nous en faire connaître les conclusions.

M. LEONARD, rapporteur (à la tribune).- Oui, Monsieur le Président. C'est toujours ce mardi 22 novembre et toujours en la fête de Sainte-Cécile, que votre huitième commission s'est penchée sur le document 05-06/52 relatif au mode de passation et aux conditions de marché pour le lot 2 (structure d'un bloc scolaire – 1<sup>ère</sup> phase aile centrale) de l'extension des locaux de la Haute Ecole de la Province de Liège Rennequin Sualem de La Reid.

Quelques précisions préliminaires s'imposent.

1. Dans sa déclaration de politique générale, la Députation permanente souhaitait voir se poursuivre la restructuration du patrimoine scolaire verviétois en tenant compte de l'accroissement important de la population scolaire de La Reid.
2. La Députation permanente a concrétisé ce souhait, notamment en marquant son accord le 26 août 2004 sur le principe de la construction d'une infrastructure « enseignement supérieur » sur le site susmentionné.
3. Un commissaire futé s'étonnant que l'on parlait du lot 2 sans avoir même effleuré le lot 1, il est répondu que le lot 1 dans la foulée de l'accord de principe de la Députation permanente que je viens d'évoquer, avait réglé le marché du bureau d'études.
4. Ces études se poursuivent actuellement et feront l'objet d'un large exposé devant votre huitième commission au début de 2006, signale le Député compétent.

Après ces préliminaires, revenons à nos moutons, c'est-à-dire au lot 2 – 1<sup>ère</sup> phase.

1. Les travaux : il y aura du terrassement, la construction d'une ossature en béton armé et de l'égouttage.
2. Pour y mettre quoi ? Un amphithéâtre de 250 places et deux auditorios de 80 places. Ceci dans l'aile centrale, mais qui répondra aussi à d'autres besoins dont nous parlerons.
3. Le coût estimé (j'arrondis) : 950.000 € TVA comprise.
4. Le financement : un crédit de 1.000.000 € (et ici je n'arrondis pas) est inscrit au budget 2005 extraordinaire, article 741/27900/221010.
5. En conclusion, tout est prévu, il reste à adjuger puis à construire. Et la Députation permanente propose de recourir à une adjudication publique. Ce que votre huitième commission a approuvé par 7 voix pour et 3 abstentions.

Voilà, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale sur ce dossier. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 05-06/53 : Services provinciaux : Marché de travaux – Mode de passation et conditions de marché pour les travaux d'égouttage, de protection des fouilles et de remblayage de l'Institut de Formation des Agents des Services publics – Prise d'acte de la décision de la Députation permanente du 20 octobre 2005**

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 20 de l'ordre du jour : document 05-06/53. Ce dossier a également été soumis à la huitième commission et c'est toujours M. LEONARD qui nous en fait connaître les conclusions.

M. LEONARD, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Et c'est toujours le mardi 22 novembre et toujours à la Sainte-Cécile que votre huitième commission a abordé le document 05-06/53 placé en point 20 de notre ordre du jour.

Il s'agit de la prise d'acte d'une décision de la Députation permanente du 20 octobre 2005, donc décision toute fraîche, relative au chantier de la construction de l'Institut de Formation des Agents des Services publics à Seraing, un chantier qui nous est particulièrement cher à plusieurs titres.

N'ayant pas encore reçu pour les travaux dont question aujourd'hui, la promesse ferme de subsides de la Région wallonne et afin d'éviter tout danger pour la sécurité des passants, votre Députation, dans sa grande sagesse, a recouru à l'article 48, 3ème alinéa du décret du 12 février 2004 organisant les provinces. Cet alinéa invoque les notions d'urgence (puisque l'hiver est à nos portes) et d'imprévisibilité (pas de promesse de subsides) pour effectuer sans délai des travaux d'égouttage, de protection des fouilles et de remblayage, travaux qui sont estimés seulement à 250.000 € hors TVA et qui n'auraient dû monopoliser par conséquent qu'une partie infime de la subsidiation globale.

Pour éviter toute méprise, mes chers Collègues, puisqu'on a parlé voici quelques minutes, c'était M<sup>me</sup> PERIN, d'un musée archéologique dans les caves du Château de Jehay, les fouilles dont il est question à l'Institut de Formation de Seraing n'ont rien de commun avec celles du Comte Van den Steen, même si un commissaire bien intentionné a donné l'impression – ce n'était qu'une impression – de confondre les ravissantes secrétaires des services publics avec les Vénus quelque peu délabrées du sous-sol jehaytois.

En conclusion, la chorale de votre huitième commission s'est prononcée à l'unanimité et à l'unisson, toujours sans aucune fausse note, en faveur de cette prise d'acte.

Je vous remercie de votre bonne attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des demandes d'intervention. Pas de demande d'intervention.

Je vous rappelle que le Conseil prend acte de ladite résolution.

**Document 05-06/55 : Services provinciaux : Marché de fournitures – Mode de passation et conditions de marché pour l'acquisition de matériel à destination des Services régionaux d'incendie – IILE – acquisition d'une berce avec unité de sauvetage et de déblaiement**

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point complémentaire à l'ordre du jour : document 05-06/55. Ce dossier a été soumis à la septième commission. J'invite le rapporteur, M. SOBRY, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. SOBRY, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés permanents, c'est le lendemain de la Sainte-Cécile que votre Septième commission s'est réunie et que dans un silence le plus absolu, elle a adopté par 10 voix pour et 4 abstentions, le dossier qui est soumis au vote de votre assemblée et elle vous propose de faire de même.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Ne répondez pas tous en chœur ! Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution

**IX.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 27 octobre 2005, je le déclare approuvé.

**X.- Clôture de la réunion**

M. LE PRESIDENT.- Je vous rappelle que la prochaine réunion aura lieu le 22 décembre 2005.

Je vous souhaite un bon retour et une bonne soirée.

Je déclare close la réunion de ce jour.

- La réunion publique est levée à 16 h 25.